

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

TRAVAUX RUE GENOD

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- A pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau pour l'année 2018. Ce rapport destiné à l'information du public répond à l'obligation du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a été élaboré par BAC CONSEILS dans le cadre de sa mission de suivi du contrat de délégation du service public de l'eau. Il a été approuvé à l'unanimité.

BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES

- a décidé de procéder à des virements de crédits en section d'investissement pour le financement des travaux de remplacement de la conduite d'eau Rue Genod qui s'élèvent à 110 028.60 € TTC.

SIABVA

- Approuve à l'unanimité la modification des statuts proposée par cet EPI à la suite du retrait d'une collectivité

BAIL AVEC TDF

- accepte le projet de bail avec la Sté TDF pour la location d'une partie du tènement du Tir aux fins d'installation d'un site radioélectrique. Le loyer sera de 2000 € par an.

TRESOR PUBLIC

Dans le cadre d'une réorganisation de l'implantation des services de la Direction des Finances Publiques initiée par le ministère, la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey serait supprimée en 2022 et la gestion des 47 Communes et syndicats dépendant de ce poste comptable serait donc transférée, tout comme les services de recouvrement de l'impôt.

Les élus, à l'unanimité, décident de voter une motion contre ce projet.

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

- décide de déposer un nouveau dossier pour l'obtention du fonds de concours alloué pour un montant de 111 276 € sur les 3 projets Travaux de Voirie, VRD Parking Rue Centrale et conduite d'eau potable Rue Genod

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la réorganisation du service de la cantine (passage à deux services), un poste d'agent d'animation à temps non complet sera supprimé et un poste d'agent à temps complet sera créé. Le tableau des emplois communaux sera modifié en conséquence.

ENTENTE INTERCOMMUNALE

- Valide les propositions de nouveaux calculs des participations des communes pour les compétences non transférées à la CCPA

LOCAL COMMUNAL AUX EAUX-NOIRES

- Décide par 12 voix pour et 1 abstention, d'engager une procédure judiciaire contre l'occupant d'un local communal qui ne règle pas ses loyers et pour lequel les demandes de régularisation par bail n'aboutissent pas

SIEA

- Décide de passer une convention avec le Syndicat pour la gestion des certificats d'économie d'énergie

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.